Nations Unies A/69/228*–S/2014/560*



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
4 août 2014
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-neuvième session
Points 124 a), b), c), d), e), f), g), h), i), j), k), l), m), n), o), p), q), r), s), t), u), v), w) et x) de l'ordre du jour provisoire**

Conseil de sécurité
Soixante-neuvième année

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Initiative de l'Europe centrale

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation du Traité de sécurité collective

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des pays de langue portugaise

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale

* Deuxième retirage pour raisons techniques (30 octobre 2014).
** A/69/150.

14-58636** (F) 041114 041114





Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique eurasienne

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la Francophonie

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain et caribéen

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la coopération islamique

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de Shanghai pour la coopération

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de développement de l'Afrique australe

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Dans plusieurs résolutions, l'Assemblée générale a noté avec satisfaction la participation active des organisations régionales ou autres aux travaux des Nations Unies. Le présent rapport est établi suite aux demandes les plus récentes formulées

par l'Assemblée, qui a prié le Secrétaire général de présenter un rapport sur la suite donnée à ces résolutions à sa soixante-neuvième session. Comme l'Assemblée l'a demandé à l'alinéa 1) du paragraphe 4 de l'annexe à sa résolution 58/316, le présent document est un rapport de synthèse sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres.

Le présent rapport couvre la période écoulée depuis la publication, le 9 août 2012, du rapport de synthèse le plus récent du Secrétaire général sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres (A/67/280-S/2012/614).

Dans sa résolution 1809 (2008), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui dresser, dans les rapports qu'il lui présente périodiquement, le bilan de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales concernées. Dans la déclaration de son président en date du 6 août 2013, le Conseil a également prié le Secrétaire général de faire figurer, dans son prochain rapport biannuel au Conseil et à l'Assemblée sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres, des recommandations sur les moyens de renforcer la coopération entre l'ONU et les organisations et arrangements régionaux et sous-régionaux.

Table des matières

I. Introduction

1. La section II du présent rapport a été élaborée en application des résolutions les plus récentes dans lesquelles l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de rendre compte de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et un certain nombre d'organisations régionales ou autres.

2. Dans sa résolution 1809 (2008), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui dresser, dans les rapports qu'il lui présente périodiquement, le bilan de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales concernées. Dans la déclaration de son président en date du 6 août 2013, le Conseil a également prié le Secrétaire général de faire figurer, dans son prochain rapport biannuel au Conseil et à l'Assemblée sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres, des recommandations sur les moyens de renforcer la coopération entre l'ONU et les organisations et arrangements régionaux et sous-régionaux.

3. Les activités et réalisations décrites dans le présent rapport illustrent l'ampleur de la coopération instaurée entre l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires régionaux pour toute la gamme de ses mandats, allant du maintien de la paix et de la sécurité internationales et de l'assistance humanitaire au développement et à la protection des droits de l'homme.

II. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres

Union africaine

4. Le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont tenu leurs septième et huitième réunions de consultation en 2013 et 2014. L'Équipe spéciale conjointe de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies chargée des questions de paix et de sécurité continue de se réunir deux fois par an, participant aux efforts déployés par les deux organisations en vue d'instaurer une compréhension commune des causes et des moteurs des conflits en Afrique et de promouvoir une démarche commune pour régler ces conflits.

5. Au cours des deux dernières années, l'Union africaine a déployé, avec l'appui des Nations Unies, deux nouvelles opérations de soutien à la paix : la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine et la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine. Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine fournit un appui essentiel à la planification et à la gestion de la phase de démarrage, de déploiement et des opérations de ces missions, et s'emploie à rendre la communication entre l'Union africaine et l'ONU plus efficace en préparation d'un éventuel transfert de la responsabilité de ces missions à l'ONU. Le Bureau s'est particulièrement attaché à rendre sa collaboration avec l'Union africaine plus systématique et plus soutenue à tous les stades du cycle de conflit. À cet effet, il a redoublé d'efforts en vue de renforcer le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine dans les domaines de l'alerte rapide, de la prévention des conflits et de la médiation, notamment en améliorant l'échange d'informations et les analyses conjointes, et en s'engageant à mener systématiquement une action coordonnée, rapide et efficace, reposant sur les principes de la valeur ajoutée et de

la complémentarité. Le Bureau a également continué d'épauler l'Union africaine dans le passage à la phase opérationnelle du Cadre structurel de prévention des conflits à l'échelle du continent, et a renforcé sa contribution au Système d'alerte rapide à l'échelle du continent. Par le truchement du Bureau, l'ONU continue de fournir des conseils et une assistance en matière électorale au Service de la démocratie et de l'assistance électorale de l'Union africaine.

6. Désigné comme centre de coordination de la lutte des Nations Unies contre l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale a collaboré étroitement avec l'Union africaine en vue de mettre en œuvre la stratégie régionale des Nations Unies concernant la LRA, et a appuyé l'Union africaine dans son Initiative de coopération régionale contre la LRA.

7. En novembre 2013, l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine, l'Union européenne, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement ont effectué leur première visite conjointe dans la région du Sahel, une première étape visant à fournir un appui plus efficace et plus ciblé à la région. En marge de cette visite, les ministres des régions du Sahel, d'Afrique de l'Ouest et du Maghreb ont convenu d'instaurer un mécanisme régional visant à renforcer la coordination, mobiliser des ressources et donner la priorité aux initiatives régionales. Ce mécanisme est appuyé par un secrétariat technique coprésidé par l'Union africaine et l'ONU.

8. En Somalie, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a aidé la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) à renforcer sa capacité de remédier à la situation. Le Département de l'appui aux missions soutient le dispositif d'appui logistique à l'AMISOM par l'intermédiaire du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie. Depuis la création en juin 2013 de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie, la coopération avec l'AMISOM sur le terrain a été renforcée sur les plans stratégique et opérationnel.

9. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud a fourni un appui technique et consultatif au Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine pour les négociations entre les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud, qui ont abouti à la signature d'accords, le 27 septembre 2012, ainsi qu'à la mise en opération du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, le 16 juin 2014.

10. En Guinée-Bissau, l'Union africaine et la Communauté des pays de langue portugaise ont été des partenaires clefs de l'ONU dans les activités visant à rétablir l'ordre constitutionnel à la suite du coup d'État du 12 avril 2012.

11. L'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sont partenaires dans la mise en œuvre de l'Initiative de solidarité africaine, et ont entamé un dialogue sur des stratégies cohérentes visant à maintenir l'attention de la communauté internationale sur les mesures nécessaires à la consolidation de la paix dans les trois pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix, à savoir le Burundi, la Guinée-Bissau et la République centrafricaine.

12. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique a fourni au Comité directeur des communautés économiques régionales de l'Union africaine sur les armes légères des conseils de fond sur la mise en œuvre de la Stratégie de l'Union africaine sur le contrôle de la prolifération, de la circulation

et du trafic illicites des armes légères et de petit calibre, ainsi que sur son Programme de renforcement des capacités dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration. Le Centre a également fourni un appui aux États Membres africains dans le cadre des préparatifs de la cinquième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

13. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a fourni une assistance technique à l'Union africaine pour l'élaboration de politiques et d'outils, notamment le cadre général de justice transitionnelle, l'aide-mémoire sur la protection des civils dans les conflits armés, et le guide opérationnel sur les Normes intégrées de désarmement, démobilisation et réintégration. Il a également dispensé des conseils techniques sur la mise en place de commissions d'enquête conformes aux normes internationales pertinentes, suite à la décision du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine de créer une commission d'enquête au Soudan du Sud.

14. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a facilité l'interaction entre la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples et le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, et entre le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant et le Comité des droits de l'enfant. Les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme et de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples ont continué de renforcer leur collaboration dans le cadre de la Feuille de route d'Addis-Abeba.

15. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime aide la Commission de l'Union africaine à mettre en œuvre le Plan d'action sur la lutte contre la drogue et la prévention de la criminalité (2013-2017), qui a été adopté par la Conférence des ministres de l'Union africaine en charge de la lutte contre la drogue, à Addis-Abeba en octobre 2012.

16. En 2013, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé a signé avec le Département de la paix et la sécurité de l'Union africaine une déclaration d'intention définissant des priorités communes qui visent à renforcer la prise en compte systématique de la protection des enfants dans les politiques et opérations de l'Union africaine.

17. La Division de statistique a prêté son concours à la Commission de l'Union africaine, à la Banque africaine de développement et à la Commission économique pour l'Afrique (CEA) dans la tâche qu'elles ont entreprise d'améliorer les statistiques du commerce international en Afrique. Entre autres manifestations, un séminaire régional sur les statistiques du commerce international s'est tenu en mai 2014 au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba.

18. La CEA a fourni un appui au renforcement des capacités de l'Union africaine pour la formulation de son programme de développement pour les cinquante années à venir, l'Agenda 2063, notamment en ce qui concerne l'établissement d'un référentiel, et la préparation d'études prospectives et de prévisions. Elle coordonne l'appui fourni par l'ensemble du système des Nations Unies à l'Agenda 2063.

19. La CEA a collaboré avec le Secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et d'autres parties prenantes de la région en vue d'accroître le nombre de pays adhérant au Mécanisme. Un appui technique a été fourni en vue de

l'intégration des programmes d'action nationaux découlant du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs dans les plans et stratégies de développement nationaux. En 2014, la quinzième session du Mécanisme a été coprésidée par le Vice-Secrétaire général de l'ONU et le Président de l'Union africaine.

20. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) collabore avec la Commission africaine de l'énergie au renforcement des capacités en matière de planification de l'énergie, notamment de l'énergie nucléaire. L'AIEA soutient la Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase de l'Union africaine, et collabore avec le Centre panafricain de vaccins vétérinaires dans le cadre du sous-programme sur la production animale et la santé du Programme mixte Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture.

21. La FAO fournit une assistance technique, assure le renforcement des capacités, finance des ressources humaines et des programmes dans les secteurs de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, en particulier pour le Département de l'économie rurale et de l'agriculture de l'Union africaine et l'Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). En 2013, la FAO a établi un partenariat avec l'Union africaine dans le cadre d'un projet d'approche unifiée pour éliminer la faim en Afrique d'ici à 2025.

22. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) s'emploie, en collaboration avec l'Union africaine, à accroître les échanges commerciaux intra-africains et à appuyer l'établissement d'un accord de libre-échange continental. Elle a organisé une visite de la Commission de l'Union africaine à son siège en vue de renforcer les capacités dans les domaines des statistiques du commerce international de marchandises et de services, des statistiques de l'investissement étranger direct, la publication de statistiques et de la collecte de données.

23. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a collaboré avec l'Union africaine en vue de l'établissement du rapport annuel sur les objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique et a aidé le Comité de haut niveau des chefs d'État et de gouvernement africains à définir sa Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015. Il a appuyé l'élaboration de la Charte africaine sur les valeurs et les principes du service public et de l'administration, qui constitue une stratégie de lutte contre la corruption dans la fonction publique.

24. Par l'intermédiaire du Commissaire en charge de l'économie rurale et de l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Union africaine se sont employés conjointement à appuyer les forums ministériels, tels que la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et le Conseil des ministres africains sur l'eau. Le PNUE a participé à l'élaboration du Plan d'action pour l'Initiative environnementale du NEPAD, en étroite collaboration avec le Secrétariat du NEPAD et l'Union africaine.

25. L'Organisation météorologique mondiale (OMM) a appuyé la création de la Conférence ministérielle africaine sur la météorologie, qui se réunit tous les deux ans pour étudier les questions relatives à l'évolution de la météorologie et de ses applications.

26. Le Département de l'information diffuse des informations sur les objectifs et les résultats du NEPAD, comme pendant les célébrations annuelles de la Semaine de l'Afrique à l'Organisation des Nations Unies ou la célébration du dixième anniversaire du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs.

Association des nations de l'Asie du Sud-Est

27. Suite à l'adoption de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et l'Organisation des Nations Unies au quatrième Sommet ASEAN-ONU tenu en novembre 2011, le premier examen officiel de la mise en œuvre du partenariat global a eu lieu en 2013. Les deux secrétariats ont établi un rapport conjoint sur la mise en œuvre du partenariat et fait des recommandations aux États membres de l'ASEAN.

28. Au cinquième Sommet ASEAN-ONU, tenu en octobre 2013, les deux entités se sont fixé deux objectifs concrets : l'établissement d'une feuille de route du partenariat en 2014-2015 et le renforcement des fonctions de liaison entre les deux organisations. Deux ateliers ASEAN-ONU ont été organisés, en 2013 et 2014, sur « la prévention des conflits et la diplomatie préventive » et sur « la prévention des conflits et le maintien de la paix et de la stabilité dans des sociétés multiculturelles et pluralistes ». Le Département des affaires politiques, qui a continué d'organiser chaque année des dialogues entre les secrétariats des deux organisations, a convoqué la première réunion des hauts responsables de l'ASEAN et de l'ONU en 2013.

29. Depuis 2010, le Conseiller spécial pour la prévention du génocide mène des consultations annuelles avec l'ASEAN et certains de ses États membres. En 2013, le Bureau de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger a participé à l'Assemblée générale de l'Assemblée interparlementaire de l'ASEAN. En mars 2014, il a organisé un séminaire avec ASEAN Parliamentarians for Human Rights. Il a également conduit des dialogues avec des représentants de la Commission intergouvernementale des droits de l'homme de l'ASEAN.

30. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique a contribué à l'atelier du Forum régional de l'ASEAN sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, qui s'est tenu à Bangkok en mai 2013.

31. La Division de statistique de l'ONU et l'ASEAN ont tenu à Jakarta, en octobre 2013, un séminaire international sur les statistiques du commerce et du tourisme, qui avait pour objet de renforcer les connaissances des pays d'Asie dans divers domaines liés au commerce et au tourisme.

32. En novembre 2013, l'ASEAN a participé au Forum régional sur la gestion des incendies transfrontières, organisé par la Commission économique pour l'Europe (CEE) et la FAO. Les experts de l'ASEAN ont participé à des activités de la CEE, visant le renforcement des capacités dans le domaine de la coopération régionale concernant la facilitation du commerce et le concept du guichet unique.

33. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) préside le Mécanisme de coordination régionale pour la région de l'Asie et du Pacifique, qui coordonne la collaboration du système des Nations Unies avec l'ASEAN dans plusieurs domaines. Un groupe de travail thématique a collaboré avec le Comité de gestion des catastrophes et le Secrétariat de l'ASEAN pour l'élaboration du Plan conjoint de coopération stratégique ASEAN-Nations Unies

pour la gestion des catastrophes (2011-2015). La CESAP collabore aussi étroitement avec l'ASEAN sur les liaisons de transport entre les pays de la région, la connectivité et les infrastructures technologiques, la sécurité et l'efficience énergétiques, les changements climatiques et la sécurité alimentaire et hydrique.

34. La CNUCED a aidé l'ASEAN à déterminer les principales activités nécessaires au renforcement de la coopération régionale en matière d'investissements et à la réalisation, à l'horizon 2015, des objectifs de la Communauté économique ASEAN concernant les investissements.

35. Le Fonds monétaire international (FMI) a établi la documentation de base pour les rapports de suivi de l'intégration (de 2012, 2013 et 2014) de l'ASEAN et présenté des exposés techniques sur le développement des marchés de capitaux et la libéralisation des mouvements de capitaux, aux réunions du Comité de haut niveau de l'ASEAN sur l'intégration financière, tenues au Myanmar en février 2014.

36. Le PNUE a collaboré avec le Mécanisme de coordination régionale de la CESAP en vue d'établir une feuille de route conjointe ONU-ASEAN pour la coopération, comme convenu au cinquième Sommet ASEAN-ONU, tenu en octobre 2013. En coopération avec l'ASEAN, le PNUE, a organisé le Programme annuel de consommation et de production durables des dirigeants de l'ASEAN +3. Le PNUE et l'ASEAN appuient également la concertation sur la politique de consommation et de production durables, par l'intermédiaire du Forum de l'ASEAN consacré à cette question.

37. Au titre de l'Accord de l'ASEAN sur la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence, le Programme alimentaire mondial (PAM) appuie l'objectif de l'Association de devenir un intervenant régional efficace. Il a distribué du matériel d'appui aux opérations et des articles de secours de l'ASEAN à la suite des tremblements de terre survenus au Myanmar et aux Philippines, des inondations dues à la mousson au Cambodge et, plus récemment, du typhon Haiyan/Yolanda aux Philippines.

38. L'ASEAN et les bureaux régionaux de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour l'Asie du Sud-Est et pour le Pacifique occidental sont en passe de signer un mémorandum d'accord renouvelé pour la période 2014-2017. L'ASEAN et l'OMS collaborent dans le cadre de plusieurs forums de l'ASEAN, notamment les mécanismes de coopération sanitaire, la réunion de haut niveau sur la promotion de la santé, l'Équipe spéciale chargée des maladies non transmissibles et le groupe d'experts sur la sécurité alimentaire.

39. En 2012, la FAO et l'ASEAN ont officialisé un mémorandum d'accord sur le renforcement de la coopération dans les domaines de l'agriculture et la foresterie. La FAO collabore avec l'ASEAN dans les domaines de la sécurité alimentaire et de l'agriculture durable. Pour la période 2013-2014, la coopération FAO-ASEAN est axée sur l'élaboration d'un nouveau plan d'action stratégique concernant la sécurité alimentaire (2015-2019) ainsi que sur la formulation de nouveaux programmes, objectifs et cibles pour l'après-2015, que l'ASEAN adoptera pour les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la foresterie.

Organisation de coopération économique de la mer Noire

40. Le Département des affaires politiques a continué de mener ses activités en conformité avec les priorités fixées par les présidences successives de l'Organisation

de coopération économique de la mer Noire et visant à promouvoir la coopération régionale, le développement et la prospérité dans la région de la mer Noire.

41. La CEE coopère avec l'Organisation de coopération économique de la mer Noire dans plusieurs domaines concernant les transports, notamment les formalités de passage des frontières, la Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR, ainsi que la normalisation et la mise en circulation de certificats internationaux relatifs au poids des véhicules. La CEE et l'Organisation ont organisé un séminaire régional sur la facilitation du commerce et la promotion des meilleures pratiques dans le domaine des systèmes de communauté portuaire ou de guichet unique dans la région de la mer Noire.

42. Le PNUE collabore étroitement avec l'Organisation de coopération économique de la mer Noire en vue de renforcer la structure actuelle de la gouvernance environnementale dans la région de la mer Noire et d'intégrer les considérations environnementales dans la concertation sur les politiques nationales et régionales. Il organise des débats sur l'environnement à l'intention des États Membres et propose ses compétences sur les problématiques transfrontières.

43. Le Directeur général de la FAO s'est rendu au siège de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire en 2012. Les deux entités ont commencé à établir un mémorandum d'accord définissant des domaines de collaboration technique, à savoir, notamment, le développement agricole et la sécurité alimentaire, la sécurité alimentaire pour la facilitation du commerce, la protection des consommateurs et l'harmonisation au sein de la région de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire. La FAO participe en qualité d'observateur aux activités du Groupe de travail de l'Organisation sur l'agriculture et de l'agro-industrie.

Communauté des Caraïbes

44. La septième Réunion générale de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et du système des Nations Unies s'est tenue à New York en juillet 2013, avec la participation des deux secrétaires généraux. Les participants ont examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre du nouveau mécanisme de coordination du Groupe des Nations Unies pour le développement de l'Amérique latine et des Caraïbes et débattu de questions jugées prioritaires par le secrétariat de la CARICOM. Les thématiques prioritaires abordées couvraient notamment les domaines suivants : les changements climatiques, les petits États insulaires en développement, le programme de développement pour l'après-2015, la sécurité des citoyens et la criminalité transnationale organisée, ainsi que le développement de l'agriculture et les maladies non transmissibles.

45. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes a coopéré avec la CARICOM pour la mise en œuvre du programme visant à aider les pays des Caraïbes à renforcer l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

46. En avril 2014, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a lancé un programme régional pour la période 2014-2016, à l'appui de la Stratégie de la CARICOM en matière de criminalité et de sécurité, élaborée par l'Organisme d'exécution des mesures de sécurité et de lutte contre la criminalité de la Communauté. L'Office et l'Organisme ont signé un mémorandum d'accord visant à faciliter la collaboration entre les deux entités.

47. Le PNUD a collaboré avec la CARICOM à la coordination de 13 consultations nationales avec les petits États insulaires en développement, concernant des thèmes tels que la dette, la crise financière et le chômage des jeunes, recueillant ainsi des informations enrichissantes aux fins de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement. Le PNUD a également prêté son concours à l'élaboration d'un guide des meilleures pratiques pour la tenue d'élections libres et régulières dans la Communauté des Caraïbes.

48. La Division de statistique a intensifié sa coopération avec la CARICOM dans les domaines de la comptabilité nationale, des statistiques économiques intégrées, des statistiques du commerce international et du tourisme et des statistiques de l'environnement. À l'intention des pays des Caraïbes, la Division et la CARICOM ont organisé, en 2013, un atelier de formation sur la compilation des données statistiques relatives aux voyages et au tourisme et, en 2014, des séminaires de statistique sur le Système de comptabilité nationale 2008 et sur le Système de comptabilité environnementale et économique.

49. En 2013, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a fourni un appui à la Réunion régionale de préparation de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement. La CEPALC a également coopéré avec la CARICOM à l'organisation de plusieurs autres réunions, telles que le Forum des Caraïbes sur la population, les migrations et le développement, la Conférence régionale sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes et la Réunion ministérielle de haut niveau de la CARICOM sur le droit des personnes handicapées dans les Caraïbes.

50. La CARICOM est membre du Comité directeur du Centre régional d'assistance technique dans les Caraïbes du FMI et contribue au programme d'assistance technique du Fonds pour la région.

51. Le PNUE participe aux réunions du Conseil pour le commerce et le développement économique sur l'environnement et le développement durable, et s'emploie à faciliter les travaux des ministres de l'environnement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Il met en œuvre l'initiative de la Commission européenne, intitulée « Programme de renforcement des capacités liées aux accords environnementaux multilatéraux sur l'environnement dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique », pour lequel le secrétariat de la CARICOM assume la fonction de centre de coordination pour les Caraïbes.

52. Le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Organisation internationale du Travail (OIT) ont coordonné l'appui apporté par le système des Nations Unies à la CARICOM dans le domaine de la sécurité humaine. Une proposition de projet a été établie concernant l'accélération du développement humain dans la région des Caraïbes, en vue de créer un observatoire régional de la sécurité humaine pour les États membres de la CARICOM.

53. En novembre 2012, le secrétariat de la CARICOM a demandé à la FAO de lui fournir une assistance technique en vue du renforcement de l'Agence des Caraïbes pour le contrôle agrosanitaire et la sécurité sanitaire des aliments dans les domaines de la santé végétale et animale et de la sécurité sanitaire des aliments. La FAO et l'Agence chilienne de coopération internationale ont convenu d'examiner l'état de la sécurité sanitaire des aliments dans les pays de la CARICOM et de formuler une série de recommandations.

54. Le Département de l’information, la CARICOM et l’Union africaine ont collaboré, en 2013 et 2014, en vue de la commémoration de la Journée internationale de commémoration des victimes de l’esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. Une vidéoconférence mondiale d’étudiants comptait au nombre des diverses manifestations. En outre, le Département de l’information met régulièrement en lumière la coopération entre l’Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes sur ses nouvelles plateformes.

Initiative de l’Europe centrale

55. La Commission économique pour l’Europe (CEE) participe aux réunions annuelles de l’Initiative de l’Europe centrale et donne des conseils sur le développement et la facilitation des échanges. La CEE et l’Initiative coopèrent également au sein du Groupe d’experts de l’énergie renouvelable de la Commission créé en 2013, notamment en matière de concertation sur la réglementation et les politiques et de mise en commun des meilleures pratiques relatives aux différentes sources d’énergie renouvelable, en particulier la biomasse, dans le but d’en augmenter la part dans la production d’énergie. La CEE joue également un rôle dans le mécanisme interinstitutions coordonné par l’Initiative pour les biocarburants de pointe.

56. L’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO) a fourni un appui technique pour la réunion ministérielle de l’Initiative de l’Europe centrale intitulée « Croissance verte – priorité au développement rural », qui s’est tenue à Budapest en 2013. Elle a participé à l’élaboration d’une note d’information, donné un exposé sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle : tendances mondiales, problèmes et solutions, et pris part au débat général.

Organisation du Traité de sécurité collective

57. Dans le cadre du suivi de la première visite qu’il a effectuée, à la fin de 2012, au siège du secrétariat de l’Organisation du Traité de sécurité collective et qui a été organisée conjointement avec le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires politiques a organisé et appuyé une série de visites, réunions et débats de haut niveau entre différents services de l’ONU et de l’Organisation du Traité de sécurité collective chargés notamment des questions relatives au maintien de la paix, à la lutte contre le terrorisme, à l’Afghanistan et à la médiation. En 2013, cette série de réunions s’est couronnée par le premier dialogue par vidéoconférence entre le Département et l’Organisation. Les participants ont examiné l’approfondissement de la coopération entre experts sur les grandes problématiques d’intérêt commun, notamment la prévention des conflits, les alertes rapides et le renforcement des capacités dans la région eurasienne.

58. Par ailleurs, le Secrétaire général de l’Organisation des Nations Unies a rencontré le Secrétaire général de l’Organisation du Traité de sécurité collective, en marge de la soixante-septième session de l’Assemblée générale. Le Secrétaire général de l’Organisation des Nations Unies s’est félicité des progrès accomplis dans le renforcement de la coopération concrète entre les deux secrétariats, soulignant l’ouverture récente du dialogue entre les deux organisations et la finalisation d’un mémorandum d’accord visant à renforcer la coopération entre le Département des opérations de maintien de la paix et l’Organisation du Traité de sécurité collective dans le domaine du maintien de la paix.

59. En Asie centrale, le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale a continué de se réunir et se concerter régulièrement avec l'Organisation du Traité de sécurité collective, celle-ci participant aussi souvent aux activités du Centre régional.

Communauté des pays de langue portugaise

60. Le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, en partenariat avec l'Union africaine, a maintenu une étroite coopération avec la Communauté des pays de langue portugaise, afin d'appuyer l'action internationale visant à aider la Guinée-Bissau à surmonter ses difficultés politiques et à procéder à une transition politique pacifique.

61. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a appuyé les activités liées à l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action relatifs à l'élaboration de mesures communes visant à prévenir et combattre la corruption des fonctionnaires dans les transactions commerciales internationales, ainsi que la Déclaration et le Plan d'action pour la lutte contre la traite des personnes, qui ont été signés en 2013. L'ONUDC est un des partenaires de la première Conférence internationale sur les politiques antidrogue dans les pays africains lusophones, qui s'est tenue en 2014.

62. Le Groupe portugais de la Radio des Nations Unies a facilité la couverture de questions d'intérêt commun pour l'ONU et la Communauté des pays de langue portugaise. Le Centre régional d'information des Nations Unies à Bruxelles organise un événement mensuel intitulé « Ciné-ONU » à Lisbonne, en partenariat avec la plateforme des organisations non gouvernementales portugaises et le secrétariat de la Communauté des pays de langue portugaise. En janvier 2013, une manifestation a été consacrée à la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste.

Conseil de l'Europe

63. En marge du premier Forum mondial de la démocratie tenu en 2012, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a procédé, avec le Secrétaire général du Conseil de l'Europe, à un échange de vues sur la manière de renforcer leur coopération pour la démocratie, sur l'évolution de la situation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et sur la situation des Roms, des minorités et des migrants en Europe. Lorsqu'ils se sont rencontrés à Bruxelles au début de l'année 2014, ils ont discuté de l'engagement des deux institutions en Ukraine.

64. La Division de statistique a été membre du Comité directeur et du Groupe de la gestion de l'Opération internationale de recensement de la population et du logement en Bosnie-Herzégovine, établie par le Conseil de l'Europe, la Commission européenne et le Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine.

65. En 2012, le Conseil de l'Europe a participé à la Conférence ministérielle de la CEE sur le vieillissement, qui s'est tenue à Vienne. Le Groupe de la population de la CEE et le Comité européen pour la cohésion sociale du Conseil ont participé au Forum social du Conseil des droits de l'homme en avril 2014. L'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs, élaboré sous l'égide du Conseil de l'Europe, fait de ce dernier un partenaire essentiel de l'Équipe de spécialistes des incendies de forêt; le Conseil a par ailleurs financé la mise en place de centres régionaux de surveillance des incendies dans le Caucase et en Europe du Sud-Est et de l'Est.

66. En septembre 2013, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et le secrétariat du Conseil de l'Europe ont signé une déclaration conjointe définissant un cadre général qui vise à renforcer leur coopération par des consultations, l'échange d'informations et des d'activités communes au niveau des pays. Le Haut-Commissariat et le Conseil de l'Europe ont tenu une réunion annuelle de coordination en novembre 2013.

Communauté économique des États de l'Afrique centrale

67. En 2012, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) ont signé un accord-cadre de coopération définissant les domaines prioritaires de leur partenariat, tels que la gouvernance politique, l'appui à la médiation, la lutte contre la prolifération des armes légères et le renforcement des capacités institutionnelles. Ce partenariat devant être renforcé à la lumière des nouveaux événements et problèmes survenus dans la sous-région, le cadre de coopération est en cours de révision et devrait être finalisé sous peu.

68. En 2013, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale a étroitement collaboré avec les États de l'Afrique centrale et la CEEAC pour organiser le Sommet des chefs d'État et de gouvernement sur la sûreté et la sécurité dans le golfe de Guinée, afin de mettre au point une stratégie régionale de lutte contre la piraterie. Le Bureau régional appuie actuellement la mise en œuvre de la stratégie et le fonctionnement du Centre interrégional de coordination des questions liées à la sûreté et à la sécurité maritimes pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest.

69. Depuis qu'il a été investi, en 2011, de la fonction de secrétariat du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale a collaboré avec la CEEAC à la préparation des réunions ministérielles semestrielles. L'ONU appuie la médiation conduite par la CEEAC en République centrafricaine.

70. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique s'emploie, en collaboration avec la CEEAC, à mettre au point un guide législatif destiné à aider les États membres de la CEEAC à harmoniser leur législation nationale avec la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage. Le Centre a apporté une contribution de fond à un atelier sur le contrôle des frontières et des armes légères et de petit calibre, organisé par l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme à l'intention des pays de la région.

71. En mars 2014, le Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix s'est rendu à Bangui pour y mener des consultations avec des représentants de la CEEAC et avec d'autres parties prenantes clefs.

72. La FAO appuie la CEEAC dans la mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine dans sept de ses États membres.

Organisation de coopération économique

73. La Division de statistique et le secrétariat de l'Organisation de coopération économique ont organisé des ateliers de formation dans le domaine de la

comptabilité nationale et des statistiques économiques intégrées, notamment un atelier sur le Système de comptabilité nationale 2008, qui s'est tenu en 2012 à l'intention des États membres de l'Organisation, et un séminaire régional sur le même système, qui s'est tenu en 2013.

74. En 2014, les secrétariats du Forum des Nations Unies sur les forêts et de l'Organisation de coopération économique ont organisé le premier atelier régional sur l'utilisation des fonds affectés à la gestion des changements climatiques aux fins de la gestion durable des forêts. Le Forum, l'Organisation de coopération économique et la FAO appuieront l'élaboration d'une stratégie régionale dans ce domaine.

75. L'Organisation de coopération économique est un partenaire actif du Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports; elle a participé à la réactivation de la Convention TIR de la CEE en Afghanistan et en fait la promotion active au Pakistan.

76. L'Organisation de coopération économique a participé à la concertation sur les politiques de la CESAP visant au renforcement de la connectivité des transports entre les pays d'Asie du Sud et d'Asie du Sud-Ouest, qui s'est tenue en 2013, ainsi qu'à la première réunion du Réseau régional d'experts juridiques et techniques de la facilitation des transports, qui s'est tenue en 2014. En 2013, des responsables de la CESAP se sont rendus au secrétariat de l'Organisation de coopération économique en vue d'examiner les questions de facilitation des transports ferroviaires et la mise en œuvre de l'Accord-cadre de l'Organisation sur le transport en transit.

Communauté économique eurasienne

77. En vertu d'un mémorandum d'accord conclu entre l'ONU et la Communauté économique eurasienne (EURASEC), cette dernière s'attache à promouvoir la facilitation des échanges et à mettre en œuvre le concept du guichet unique. Au cours de l'exercice biennal 2013-2014, deux conférences, un séminaire et six missions consultatives ont été organisés. Ces rencontres ont abouti à l'élaboration du Système intégré d'information pour les échanges commerciaux réciproques et avec l'étranger de l'Union douanière (IISMFT) et une deuxième édition de *Trade Facilitation Terms: an English-Russian Glossary* a été publiée.

78. Un mémorandum d'accord a été signé en 2013 entre, d'une part, les secrétariats de la CESAP et de la CEE et, d'autre part, la Commission de l'intégration de l'EURASEC. L'accord met l'accent sur la nécessité de renforcer la coopération entre le secrétariat de la Communauté et les secrétariats des deux commissions régionales en vue de promouvoir la réalisation d'objectifs de développement adoptés au niveau international. La Communauté participe à la mise en œuvre de projets entrepris par les deux commissions régionales dans des domaines tels que l'eau, l'énergie et le commerce.

79. Le FMI coopère avec la Banque eurasienne de développement dans le cadre des activités entreprises au sein de certains États Membres, tels que l'Arménie, le Kirghizistan et le Tadjikistan. Le FMI a également pris des contacts préliminaires avec la Commission économique eurasienne au sujet de questions relatives à l'Union douanière de l'EURASEC et à la création d'un espace économique unique eurasiatique à compter de 2015.

80. La CNUCED coopère avec l'EURASEC dans le domaine des mesures non tarifaires. Deux réunions de travail ont été consacrées à cette question en 2014.

81. Une table ronde FAO-EURASEC sur la sécurité alimentaire et le commerce au sein de la région s'est tenue en 2013. La table ronde a débouché sur un ensemble de recommandations relatives à des domaines potentiels de collaboration entre la FAO et la Communauté. Un mémorandum d'accord a été signé entre la FAO et la Communauté en 2013.

Organisation internationale de la Francophonie

82. L'ONU et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ont coordonné leurs initiatives de bons offices et de médiation dans plusieurs pays, dont la République centrafricaine et le Mali. En République centrafricaine, le Médiateur de la CEEAC et l'Envoyé spécial de l'OIF ont collaboré étroitement avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale. Le Département des affaires politiques a également collaboré avec l'OIF, sur un plan technique, en vue de renforcer la coopération et l'échange des informations et des meilleures pratiques.

83. En décembre 2013, l'ONU a participé à une réunion des administrateurs auxiliaires, qui s'est tenue au siège de l'OIF et au cours de laquelle les participants ont étudié la mise en place d'un réseau d'experts qui se consacrerait essentiellement aux problèmes de paix, de sécurité et de développement qu'affrontent les pays inscrits au programme de l'OIF. En juin 2014, une réunion de suivi a été organisée par le Bureau de l'Observateur permanent de l'OIF en vue d'un examen des moyens à mettre en œuvre pour renforcer la collaboration et la synergie avec le Secrétariat concernant des questions d'intérêt commun.

84. En 2013, le HCDH et l'OIF ont renouvelé leur accord de coopération pour la période 2014-2015. L'accord prévoit notamment un appui aux pays francophones dans les domaines de l'examen périodique universel et d'autres mécanismes des droits de l'homme, ainsi que dans la mise en œuvre de projets concernant particulièrement la non-discrimination, l'état de droit et la justice transitionnelle. En 2013, huit projets ont été exécutés dans le cadre de cet accord.

85. À l'occasion de la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves, le Département de l'information, l'OIF et le Bureau de la Martinique ont organisé, en 2013, un récital de poésie destiné à célébrer le centième anniversaire de la naissance d'Aimé Césaire. Le Département de l'information et l'OIF ont également coopéré, tout au long de cette période, dans le cadre d'autres manifestations culturelles, dont une série de tables rondes consacrées au multilinguisme.

Système économique latino-américain et caribéen

86. Le Système économique latino-américain et caribéen a participé, en 2013, à un atelier sur le Guide pour la facilitation du commerce (Trade Facilitation Implementation Guide), organisé par la CEE en coopération avec la CEPALC. Toujours en 2013, la CEE a été invitée par le Système à participer, au Mexique, à la Réunion régionale latino-américaine et caribéenne sur le guichet unique dans le commerce international.

87. Le FMI a participé, en 2013, à une réunion d'experts organisée par le Système économique latino-américain et caribéen et intitulé « Le poids de la dette et la viabilité budgétaire dans la région caribéenne ».

88. En 2012, le PAM a participé à la vingt-troisième Réunion des directeurs de la coopération internationale d'Amérique latine et des Caraïbes, consacrée à la coopération en matière de sécurité alimentaire régionale et organisée par le Système économique latino-américain et caribéen, l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture et la FAO.

Ligue des États arabes

89. L'ONU et la Ligue des États arabes ont entrepris de réexaminer l'ensemble de leur coopération. Le Département des affaires politiques met en œuvre un projet qui consiste à aider la Ligue à renforcer ses capacités dans les domaines de la prévention et du règlement des conflits, de la médiation et, particulièrement, des élections. Les moyens mis en œuvre à cette fin sont des visites du personnel, des téléconférences et des échanges de communications. La coopération dans les domaines politique, humanitaire, économique et social a été examinée lors de la réunion générale de coopération ONU-Ligue arabe, qui s'est tenue en juin 2014. Un nouveau schéma de coopération, appelé à encadrer les activités communes durant le prochain exercice biennal a été adoptée.

90. Au cours de ces deux dernières années, le Département des affaires politiques, agissant en coopération avec le PNUD, a renforcé le partenariat électoral avec la Ligue arabe, notamment par le truchement du projet Building resources in Democracy, Governance and Elections (BRIDGE), de sessions de formation aux questions électorales et de conseils techniques sur la mise en place des bases de données électorales de la Ligue.

91. Dans leurs entretiens annuels, l'ONU et la Ligue arabe abordent régulièrement la question de la lutte contre le terrorisme, l'objectif étant de renforcer la coopération et la coordination en ce qui concerne la lutte antiterroriste menée par l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme.

92. Le Bureau des affaires de désarmement a participé à trois réunions consultatives avec la Ligue arabe et les États Membres au sujet de la Conférence de Helsinki sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. Un certain nombre d'États membres de la Ligue arabe ont participé à des ateliers régionaux, notamment à Pretoria (2012), Addis-Abeba (2013) et Astana (2014). En juin 2013, le secrétariat de la Ligue arabe et le Bureau des affaires de désarmement ont tenu une conférence conjointe de deux jours à l'intention des coordonnateurs des États de la Ligue arabe pour les armes légères.

93. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) coopère avec la Ligue arabe dans divers domaines. En septembre 2013, le Secrétaire général de l'ONU et le Secrétaire général de la Ligue arabe ont présidé, en marge de l'Assemblée générale, une réunion spéciale d'un groupe de soutien de l'UNRWA, consacrée à la consolidation des contributions des pays arabes au budget ordinaire de l'UNRWA. En janvier 2013, une délégation de la Ligue s'est rendue dans les camps de réfugiés palestiniens au Liban, dans le cadre d'un voyage d'information dans les zones touchées par la crise syrienne. La Ligue des États arabes accueille au Caire une réunion stratégique annuelle de haut niveau, qui regroupe les directeurs de l'éducation et d'autres responsables, ainsi que des représentants de la société civile, en provenance des États hôtes de l'UNRWA.

94. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et la Ligue des États arabes coopèrent dans le cadre du Programme régional de l'Office relatif au contrôle des drogues, à la prévention de la criminalité et à la réforme de la justice pénale dans les États arabes, pour la période 2011-2015. Outre la promotion de la ratification et de l'application des conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme, l'ONUDC a mis l'accent sur la coopération internationale et régionale en vue de la lutte contre la criminalité transnationale organisée en Afrique du Nord et au Moyen-Orient.

95. En 2014, la CEE et le Centre d'études sur l'eau et la sécurité arabe de l'eau de la Ligue des États arabes ont organisé un atelier sur les cadres juridiques de la coopération relative aux eaux transfrontières. En juin 2013, le Conseil ministériel arabe de l'eau a adopté une résolution invitant le Centre à coopérer avec la CEE en vue de la tenue d'un atelier consacré à l'examen de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux.

96. Le FMI coopère avec le Fonds monétaire arabe dans les domaines de la coordination régionale des politiques, de la formation, des statistiques arabes et des marchés arabes de la dette.

97. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a prodigué des conseils techniques relatifs aux modalités de fonctionnement de la Cour arabe des droits de l'homme, qui ont été adoptées au sommet arabe tenu à Doha en mars 2013. D'autre part, le HCDH prête son concours à la Ligue des États arabes en vue du renforcement de ses mécanismes relatifs aux droits de l'homme. En 2014, le HCDH et la Ligue ont organisé une conférence régionale sur la promotion et la protection des droits de l'homme dans la région arabe.

98. Le PNUD a fourni une assistance à la Ligue en vue de la mise en place, à l'échelon régional, d'un centre de gestion des crises et d'un système d'alerte rapide. Le PNUD appuie également le projet régional Aide pour le commerce, lancé en 2012 pour soutenir le renforcement des capacités institutionnelles du Département de l'intégration économique du Secrétariat de la Ligue. Le PNUD, la CESAO et le PNUE ont coprésidé des consultations entre la Ligue et l'ONU concernant les questions économiques, sociales et culturelles; ces consultations ont abouti à la conclusion d'un accord relatif à la mise en œuvre d'activités communes au cours de l'exercice biennal 2013-2014.

99. Le PNUE coopère avec la Ligue des États arabes, le Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement et le Comité conjoint sur l'environnement et le développement dans la région arabe. En vertu d'un mémorandum d'accord conclu entre le PNUE et la Ligue, le PNUE contribue à la mise en œuvre d'activités entreprises pour donner suite à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

100. Le Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale poursuit l'application du mémorandum d'accord signé avec la Ligue arabe en 2009. L'OMS appuie la mise en place d'un comité arabe pour la coordination de la lutte contre les médicaments de contrefaçon, ainsi que le plaidoyer en faveur de l'élaboration de politiques nationales du médicament et d'une bonne gouvernance en matière de médicaments dans les pays arabes.

101. L'OMM appuie le Comité permanent de la Ligue des États arabes sur la météorologie et ses groupes de travail, qui se sont réunis en 2014 pour examiner les

questions relatives au renforcement des capacités au sein des services météorologiques et hydrologiques des États arabes.

102. En 2013, le Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord a accueilli une réunion de haut niveau à laquelle participait une délégation de la Ligue arabe. La FAO coopère avec le Centre arabe pour l'étude des zones arides et des terres sèches à l'élaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie de sécurité des ressources en eau dans les pays arabes.

Organisation pour la démocratie et le développement économique

103. En 2013, des fonctionnaires du Département des affaires politiques se sont rendus au siège de l'Organisation pour la démocratie et le développement économique (GUAM) pour s'entretenir, avec le Secrétaire général du Groupe GUAM, du renforcement de la coopération entre le Département et l'organisation.

104. La CEE a coopéré avec le Groupe GUAM en vue d'aider l'organisation à élaborer des données simplifiées relatives au transit routier.

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

105. En 2013, lors de la réunion annuelle tenue entre le personnel de l'ONU et celui de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), les deux institutions ont examiné les modalités d'un renforcement de leur coopération, particulièrement en ce qui concerne la prévention des conflits et la médiation dans la zone de l'OSCE. Deux échanges de personnel se sont déroulés avec succès, l'un concernant la République de Moldova et l'autre l'appui à la médiation. En 2014, l'ONU et l'OSCE ont coorganisé une session de formation destinée à renforcer les compétences en matière de réconciliation du personnel des bureaux du siège et des bureaux régionaux et nationaux de l'ONU et de l'OSCE. Le partenariat intéressant les questions électorales constitue un autre domaine d'échanges.

106. L'ONU et l'OSCE ont coopéré étroitement en Europe du Sud-Est et dans le Caucase du Sud. En Asie centrale, le Département des affaires politiques et le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive collaborent étroitement avec l'OSCE, spécialement en effectuant régulièrement des échanges entre homologues et des visites. L'OSCE, notamment par le biais du Groupe d'action contre le terrorisme et du Département chargé de la lutte contre les menaces transnationales, participe à l'exécution d'un projet du Centre régional et de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, consacré à la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale. La coopération s'est considérablement renforcée dans le contexte de la crise en Ukraine, l'ONU et l'OSCE entretenant des contacts fréquents à tous les niveaux.

107. Le Département des affaires politiques a participé à la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2014, consacrée à la « Promotion de la sécurité et de la stabilité », ainsi qu'à la session des Journées de la sécurité de l'OSCE. À plusieurs reprises au cours de la période à l'examen, le Secrétaire général et le Vice-Secrétaire général de l'ONU ont rencontré le Secrétaire général de l'OSCE. La présidence suisse de l'OSCE a présenté un exposé au Conseil de sécurité au début de l'année.

108. La CEE prête son concours à l'École des cadres de l'OSCE pour la gestion des frontières, à Douchanbé, en vue de l'organisation de sessions de formation à

l'intention des cadres supérieurs en poste dans les services de gestion des frontières de presque tous les États de l'Asie centrale, dont l'Afghanistan et le Pakistan. En novembre 2012, la CEE et l'OSCE ont publié conjointement un manuel des meilleures pratiques en matière de franchissement des frontières (*Handbook on Best Practices at Border-Crossings: a Trade and Transport facilitation perspective*). En 2013, l'OSCE a coparrainé le Forum régional CEE/FAO sur la gestion des feux frontaliers.

109. En 2014, le HCDH et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE ont signé un accord visant à renforcer la coopération dans la région euro-atlantique.

Organisation des États américains

110. Le Département des affaires politiques et le Département de la démocratie durable et des missions spéciales de l'Organisation des États américains (OEA) ont régulièrement procédé à des échanges entre homologues, dont le plus récent a eu lieu en octobre 2013. En mars 2014, les deux départements ont organisé, à Panama, un atelier de trois jours sur la prévention et le règlement des conflits, qui a réuni des représentants de l'ONU et de l'OEA sur le terrain. L'ONU et l'OEA ont coordonné, en Amérique latine, des actions liées aux élections, notamment des activités visant à partager les expériences avec d'autres organisations régionales. En ce qui concerne le Honduras, les deux organisations ont coorganisé un forum international qui avait pour objets de promouvoir les valeurs démocratiques et d'examiner le code déontologique adopté par l'ensemble des partis politiques avant les élections de novembre 2013.

111. Le Comité interaméricain contre le terrorisme entretient une collaboration étroite avec un certain nombre d'entités de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme dans des domaines clefs concernant la lutte contre le terrorisme et la sécurité. Les compétences de fond que possède l'OEA dans des domaines intéressant la protection des infrastructures, la lutte contre le financement du terrorisme, la sécurité des transports aérien et maritime, les documents de voyage, le tourisme et l'Internet constituent des ressources précieuses pour le système des Nations Unies.

112. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes a collaboré avec l'OEA en vue d'aider le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) à mener certaines activités spécifiques en juillet 2013.

113. En août 2013, le Bureau de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger a présenté au Comité juridique interaméricain un exposé sur l'évolution de la situation, au plan régional, concernant la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité. Le Bureau a également dispensé une formation sur la prévention du génocide, dans le cadre du cours annuel de droit international organisé par l'OEA.

114. En 2011, l'ONUDC et l'OEA, par le truchement du Secrétariat exécutif de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues, ont signé un mémorandum d'accord dont la durée de validité a été récemment été prorogée jusqu'en 2015. En 2014, les deux entités sont convenues d'un plan de travail appelé à régir la coopération durant l'exercice 2014-2015, l'accent y étant mis sur le renforcement des capacités de surveillance des drogues de synthèse et des nouvelles substances psychoactives.

Organisation de la coopération islamique

115. Comme suite à la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 28 octobre 2013, l'ONU a renforcé sa collaboration avec l'Organisation de la coopération islamique (OCI) dans les domaines de la paix et de la sécurité, notamment en élaborant des mécanismes de consultations politiques concernant des questions d'intérêt commun, en renforçant le partenariat en matière de médiation et en instaurant la coopération dans le domaine électoral. Des représentants de l'ONU ont assisté à d'importantes réunions de l'OCI, telles que le sommet tenu au Caire en 2013 et les deux sessions récentes du Conseil des ministres des affaires étrangères, tenues en décembre 2013 et juin 2014.

116. La Réunion générale biennale sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'OIC a été accueillie par cette dernière à Istanbul en mai 2014. À la suite d'un échange de vues approfondi sur les questions relatives à la paix et à la sécurité, au développement et aux droits de l'homme, les deux parties ont adopté une nouvelle matrice d'activités communes qui servira de cadre à une coopération effective durant le prochain exercice biennal.

117. Le Département des affaires politiques et l'OCI ont coopéré en matière électorale, notamment dans le cadre d'un atelier de formation BRIDGE (Building Resources in Democracy, Governance and Elections) et d'une table ronde sur la surveillance des élections organisés à l'intention de représentants de l'OCI en 2014. Les représentants de l'OCI et d'autres organisations régionales ont procédé à des échanges d'expériences, d'enseignements et de bonnes pratiques relatives à la surveillance des élections.

118. L'AIEA collabore avec l'OCI dans divers domaines, notamment en appuyant un programme complet de lutte contre le cancer dans toute la région africaine – une attention particulière étant accordée aux services de médecine radiologique – et en réalisant une étude de faisabilité sur l'opportunité de la technique de l'insecte stérile comme stratégie de lutte intégrée contre Anopheles arabiensis dans le nord du Soudan.

119. En juillet et décembre 2012, le HCDH a organisé une mission à Genève et à New York à l'intention des nouveaux membres de la Commission permanente indépendante des droits de l'homme de l'OCI, afin de les familiariser avec les mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies et d'examiner des domaines éventuels de coopération.

120. La CNUCED a continué de coopérer avec l'OCI dans divers domaines. Elle a apporté sa contribution aux publications du Centre islamique pour le développement du commerce et à la formation du personnel.

121. L'OMS, qui est membre du Comité directeur de l'OCI pour la santé, a prêté son concours à l'élaboration du Programme stratégique de l'OCI en matière de santé pour la période 2014-2023. Le Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale assure le secrétariat du Groupe consultatif islamique mondial sur l'éradication de la poliomyélite.

Forum des îles du Pacifique

122. Le 27 septembre 2013, le Secrétaire général a rencontré les dirigeants du Forum des îles du Pacifique, en marge de la soixante-huitième session de

l'Assemblée générale, pour examiner l'évolution de la situation dans la région et les moyens de renforcer la coopération. Lors de cette réunion, les dirigeants du Forum et le Secrétaire général ont souligné la nécessité d'une volonté politique plus forte, nécessaire à une prise en charge du changement climatique et du cadre de développement des Nations Unies pour l'après-2015.

123. La CESAP est membre du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, chargé de coordonner les initiatives prises sur le plan régional à l'appui du développement durable dans le Pacifique. La CESAP collabore aussi avec le Pacte de Cairns en vue de renforcer la cohérence de la coopération pour le développement et d'améliorer l'efficacité de l'aide dans les pays membres du Forum. Par ailleurs, elle a entrepris, dans neuf pays membres du Forum, des travaux visant à réexaminer et à réviser les politiques nationales relatives au handicap et à organiser le Forum des personnes handicapées du Pacifique.

124. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique a fourni un appui important à l'atelier du Forum consacré au renforcement des capacités techniques des points de contact nationaux, dans le cadre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects; l'atelier s'est tenu à Suva en décembre 2013.

125. Le secrétariat du Forum a récemment sollicité de la FAO une étude sur l'agriculture, le tourisme et les possibilités de réduire les pertes de change dans le secteur du tourisme. Par ailleurs, la FAO collabore avec les pays insulaires du Pacifique, par le truchement de l'Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique, à la mise en application du Code de conduite pour une pêche responsable.

126. Le FMI entretient une coopération étroite avec le Forum des îles du Pacifique, qui est régulièrement invité à participer à des conférences de haut niveau des îles du Pacifique organisées par le Fonds dans la région du Pacifique.

Organisation de Shanghai pour la coopération

127. En mars 2013, le Secrétaire général de l'ONU a rencontré le Secrétaire général de l'Organisation de Shanghai pour la coopération et les deux responsables sont convenus de continuer à renforcer la coopération entre les deux organisations. Les deux représentants spéciaux du Secrétaire général de l'ONU ont assisté à la rencontre du Conseil des chefs d'État de l'Organisation de Shanghai pour la coopération à Bichkek, en septembre 2013.

128. La coopération entre l'ONU et l'Organisation de Shanghai pour la coopération intéresse des domaines tels que la lutte contre le terrorisme et la lutte antidrogue. L'Organisation de Shanghai pour la coopération et sa structure antiterroriste régionale participent à l'exécution d'un projet de lutte contre le terrorisme mené par le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale et l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme en Asie centrale et destiné à mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, dans le cadre du Plan d'action conjoint pour l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale.

129. Avec l'assistance technique et financière de la CESAP, les États membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération ont conclu, en juin 2012, leurs négociations sur le projet d'accord relatif à la facilitation des transports routiers

internationaux et sur les annexes à ce projet d'accord. Dans un premier temps, quelque 15 000 kilomètres de routes seront construites en vertu de cet accord et deux ports maritimes peuvent déjà être utilisés pour le trafic en transit des pays enclavés de l'Asie centrale.

130. En 2013, le Secrétaire exécutif de la CESAP a assisté à la douzième réunion du Conseil des chefs d'État de l'Organisation de Shanghai pour la coopération et a conclu, avec le Secrétaire général de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, un accord général sur les modalités de renforcement de la collaboration. L'Organisation de Shanghai pour la coopération a participé au Séminaire régional de la CESAP sur la mise au point de systèmes logistiques efficients, qui s'est tenu en 2013. Elle a également participé à une consultation d'experts sur l'autoroute de l'information et la connectivité régionale asiatiques, organisée par la CESAP en 2013.

Communauté de développement de l'Afrique australe

131. En 2013, faisant suite à une requête du secrétariat de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), le Département des affaires politiques a rétabli l'équipe mixte de liaison Département des affaires politiques-SADC à Gaborone. En collaboration avec le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (BNUUA), le Département s'emploie à consolider la coopération entre l'ONU et le secrétariat de la SADC en renforçant les capacités régionales dans les domaines de l'appui électoral, de la prévention des conflits et de la médiation, en accord avec le cadre de coopération signé entre le secrétariat et le Département. Le Département, le secrétariat de la SADC, le Gouvernement namibien et le PNUD ont procédé en Namibie, en juillet 2014, à un échange de vues participatif destiné à déterminer les modalités de renforcement de la coopération régionale entre l'ONU et la SADC et à partager les bonnes pratiques de la région en matière de prévention des conflits et de médiation.

132. Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs collabore étroitement avec l'Union africaine et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs en vue de promouvoir l'application de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, signé en février 2013. L'ONU coopère également avec l'Union africaine et la SADC dans la lutte engagée pour éradiquer les groupes armés illégaux de l'Est de la République démocratique du Congo, notamment le Mouvement du 23 mars et les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR).

133. Le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme collabore avec la SADC à l'élaboration d'une stratégie régionale de lutte contre le terrorisme fondée sur la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Les activités y relatives se poursuivront en 2014 et en 2015, en consultation étroite avec l'équipe de liaison Département des affaires politiques-SADC.

134. L'ONUDC et la SADC ont élaboré conjointement le Programme régional de 2013-2016 destiné à protéger la région de la SADC de la criminalité et des drogues. Le Bureau a aidé les États membres de la SADC à renforcer leur capacité de mise en application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et du Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, additionnel à la Convention.

135. La Division de statistique et le secrétariat de la SADC ont organisé, en 2012, un séminaire sur l'application du Système de comptabilité nationale de 2008 et, en 2013, un atelier sur le partage des expériences acquises en matière de comptabilité et de statistiques de l'eau en vue d'une amélioration des politiques des pays de l'Afrique australe.

136. En novembre 2012, le FMI et le secrétariat de la SADC ont examiné, par téléconférence, les actions entreprises par la Communauté pour harmoniser la règlementation du secteur de l'assurance. Les membres des missions de consultation effectuées au Botswana au titre de l'article IV en 2013 et 2014 ont poursuivi la concertation et se sont réunis avec le secrétariat de la SADC à Gaborone pour examiner des questions d'intérêt commun.

137. La FAO a aidé la SADC à élaborer une politique agricole régionale, qui a été approuvée en juin 2013. En partenariat avec le PAM, la FAO a prêté son concours au Groupe de travail sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, du Groupe des Nations Unies pour le développement, en vue de l'organisation d'une réunion consultative technique et de l'étude des démarches programmatiques et des besoins d'informations stratégiques connexes nécessaires à une prise en compte effective des priorités en matière de VIH, de nutrition et d'égalité des sexes dans les interventions menées sur les plans régional et national concernant la sécurité alimentaire, l'agriculture et l'atténuation des risques de catastrophe.

III. Coopération entre l'ONU et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et coopération entre l'ONU et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

138. Comme suite à la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité et à la décision EC-M-33/DEC.1 du Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), l'ONU et l'OIAC ont créé, en octobre 2013, la Mission conjointe OIAC-ONU chargée du démantèlement du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne.

139. L'OIAC est membre de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et Coprésidente du Groupe de travail sur la prévention des attentats à l'arme de destruction massive et les interventions en cas d'attentat. À ce titre, elle dirigera un projet de l'Équipe spéciale destiné à assurer l'interopérabilité des organismes pertinents des Nations Unies et des partenaires internationaux en cas d'attaque ou d'incident chimique ou biologique.

140. Avec l'appui de l'OIAC, l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques, du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, et le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique ont organisé, en 2014, un atelier sur la mise en œuvre, au niveau national, de la Convention sur les armes biologiques et de la Convention sur les armes chimiques.

141. L'OMM collabore avec la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, principalement dans le domaine de la simulation numérique du transport et de la dispersion atmosphériques en mode de traçage. Neuf centres météorologiques régionaux spécialisés participent à ces activités.

IV. Observations et recommandations

142. Comme il apparaît dans le présent rapport, la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales intéresse désormais pratiquement tous les domaines couverts par le mandat de l'Organisation, de la paix et de la sécurité ou des droits de l'homme aux affaires économiques et sociales, au développement et à l'aide humanitaire. **L'ONU devrait continuer de renforcer ses partenariats avec les acteurs régionaux et sous-régionaux, en vue d'exécuter ses missions et d'atteindre les objectifs généraux inscrits dans la Charte**.

143. Il ressort également du présent rapport que les organisations régionales et sous-régionales présentent une grande diversité quant à leurs démarches, leurs structures, leurs priorités, leurs domaines d'intervention et leurs compétences. L'adoption d'une démarche unique en matière de coopération avec ces organisations n'aurait guère de chances de réussite. **L'ONU devrait donc continuer d'adopter, en matière de coopération, des démarches spécifiques vis-à-vis de ses partenaires régionaux et sous-régionaux, en prenant en compte les particularités de chaque région, le mandat et les objectifs de chaque institution concernée et l'intérêt général des États Membres**.

144. Pour diverse que soit la coopération avec les acteurs régionaux, tous les partenariats décrits dans le présent rapport donnent lieu à un même constat, qui est que la communauté internationale, dans son ensemble, tire parti d'une interaction et d'une coordination accrues. Ce constat s'est traduit par un nombre plus important d'accords de coopération et de contacts de haut niveau et, plus généralement, par une coordination stratégique au sein d'un grand éventail de mandats. **L'ONU et les acteurs régionaux et sous-régionaux devraient continuer de rechercher les moyens de mieux articuler leur coopération sur les plans stratégique et technique**.

145. Le Secrétaire général demeure résolu à renforcer davantage encore cette coopération à l'avenir, en prenant en compte les besoins et les exigences propres à chaque partenariat.